



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 15 septembre 2022  
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 12/2022 concernant

#### Arrêté d'imposition 2023

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

**L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 12/2022**

**OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 1**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 15 septembre 2022

+++++

**Cette décision doit être approuvée par l'autorité cantonale et l'information sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels)**

***Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum avant l'approbation par l'autorité cantonale.***

***Après l'approbation de cette décision un nouvel affichage aura lieu au pilier public***

Le Président  
Luc Otten



La Secrétaire  
Déborah Pernet